Concours de LOGO

du Collège Gérard Philipe

Le concours de logos organisé par l'établissement a pour vocation, autour de l'épreuve d'Histoire des Arts et des travaux interdisciplinaires conduits en Arts Plastiques, Technologie et Français, de renouveler le logo du collège Gérard Philipe. Ce concours est destiné aux élèves des classes de Troisième.

Les consignes

La création de logo prend place dans les activités conduites en cours d'Arts Plastiques, ainsi qu'en cours de Technologie et Français.

Les participants au concours créeront, individuellement ou en groupe de maximum trois élèves, un logo pour le collège respectant les consignes obligatoires :

- le logo sera une création originale. Il sera formellement interdit de faire une compilation ou de s'inspirer trop fortement de logos déjà existants.
- le logo permettra d'identifier le collège Gérard Philipe dans une de ses spécificités : Agenda 21, Parcours artistique et culturel, Évaluation positive...
- les droits d'auteurs des logos déjà existants et des images doivent absolument être respectés.
- tous les droits liés à la création du logo vainqueur seront cédés à l'établissement.

Les logos peuvent être dessinés puis numérisés ou directement des œuvres numériques.

Ils seront envoyés par mail à l'adresse suivante : concourslogogp@gmail.com avant le mardi 1er décembre 2015, au format PDF, JPG ou JPEG, nommés avec les noms et prénoms de leur(s) créateur(s) afin d'être aisément identifiés.

Un candidat peut proposer plusieurs logos, individuellement et / ou en groupe.

La sélection

Les professeurs d'Arts Plastiques, Technologie et Français recevront les logos créés par les différents candidats, vérifieront le respect du règlement et des consignes de création, validant ainsi la participation.

Le vote de la communauté éducative

Les productions seront exposées dans la rotonde du CDI, visibles sur le site du collège et soumises au vote des collégiens et des adultes de l'établissement. Chaque membre du collège pourra librement voter pour le logo de son choix ; bien-entendu, chacun ne vote qu'une fois.

Les résultats des votes seront affichés à la vie scolaire et publiés sur le site du collège.

Le Conseil Pédagogique entérinera les résultats du vote et désignera le logo vainqueur.

Le calendrier

Septembre – Octobre	Étude de *Logorama* de H5 dans les cours de Technologie et Français dans le cadre de l'Histoire des Arts
Mardi 1er décembre 2015	Date limite du dépôt des créations de logos sur le réseau du collège
Janvier 2016	Exposition des créations de logos Vote des collégiens et des adultes de l'établissement Validation par le Conseil Pédagogique de l'établissement
Février – mars 2016	Présentation du Logo lauréat au Conseil d'Administration du collège pour adoption

Autorisation parentale

Je soussigné(e) M., Mme ….....

responsable légal de ….....

élève de 3e ….....…

Cochez au choix :

☐ n'autorise pas mon enfant à participer au concours de logos.

☐ ai pris connaissance, ainsi que mon enfant, du règlement du concours,
autorise mon enfant à participer au concours de logos organisé par le collège
autorise également, de ce fait, le collège Gérard Philipe et l'Éducation Nationale, en cas de victoire au concours :

- à utiliser le logo créé par mon enfant à l'occasion du concours sur les documents officiels du collège, sur le site internet de l'établissement,
- à diffuser ce logo à tout public, en France et dans le monde,
- à exploiter ce logo et à le reproduire sur tout support analogique ou numérique, existant ou à venir,

déclare renoncer de manière explicite et irrévocable à tout type de dédommagement ou d'intéressement lié à l'utilisation de ce logo.
L'ensemble de ces autorisations est donné sans limitation de durée.

Date et signature(s) du ou des responsables légaux